Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2450

28.4.2026

DÉCISION DU CONSEIL

du 21 avril 2026

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Lituanie

(C/2026/2450)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 [1] du Conseil, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Inga RUGINIENĖ.

(3) L'organisation de travailleurs CES a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Odeta LEŠINSKAITĖ est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de Mme Inga RUGINIENĖ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

[2] Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).